



2764117586

Concours / Examen : Attaché
Session : 2024 Voie : Externe
Spécialité : Urbanisme et développement des territoires
Épreuve : Note

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

Communauté d'agglomération d'Admiaggle
Pôle aménagement et développement de territoire

Le 14/11/2024

NOTE

À l'attention de Monsieur le Directeur du pôle aménagement et développement
des territoires

Objet : La place des collectivités territoriales et de leurs établissements dans la
réindustrialisation verte

Référence : Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

En 2021, la France affichait un nombre record de 170 usines nouvelles, soit autant que le numérique en termes de création d'emplois. Cette nouvelle positive pour l'industrie française ne saurait toutefois masquer les quatre décennies de désindustrialisation qui ont précédé ce léger regain, issu d'une politique de réindustrialisation verte.

La réindustrialisation verte peut faire référence d'une part à la création de nouvelles industries orientées vers la production de biens ou services permettant la décarbonation de l'économie, ou d'autre part à la décarbonation des industries existantes dans une optique de développement durable.

Dans le premier cas, la création de nouvelles industries peut s'appuyer sur l'existence de friches industrielles, dont certaines de grande taille caractérisent le territoire de notre communauté d'agglomération. En effet, notre territoire porte encore les marques d'un passé industriel plus riche. Madame la Présidente souhaitant faire de l'industrie un vecteur de développement du territoire, cette note vise à synthétiser les enjeux relatifs à la réindustrialisation verte et le rôle des collectivités territoriales et de leurs établissements pour tendre vers cet objectif. Il s'agit en effet d'une thématique très transversale, liée à l'économie, à l'emploi, à l'indépendance énergétique mais aussi à la transition écologique, chère à Madame la Présidente.

Ainsi, nous venons à travers cette note comment les communautés d'agglomération peuvent mettre en œuvre une politique de réindustrialisation tout en garantissant sa compatibilité avec les objectifs de transition écologique.

Nous dressons dans un premier temps un état des lieux de la désindustrialisation en France et de l'acceptabilité locale des projets de réindustrialisation. Dans un second temps, nous nous interrogerons en quoi la réindustrialisation verte peut être un atout complémentaire à la transition écologique, à condition d'agir en coopération avec un certain nombre de partenaires.

I) Un récit tournant favorable pour l'industrie française, qui ne heurte toutefois aux difficultés d'adhésion locale

1) De la désindustrialisation aux politiques de réindustrialisation verte

Depuis le choc pétrolier de 1973, la débâcle de l'industrie française est flagrant : en 50 ans, la part de l'industrie dans le Produit Intérieur Brut du pays a diminué de moitié en passant de 22 à 11%. Les conséquences sur le secteur de l'emploi ont été rudes : on estime que 2,5 millions d'emplois industriels ont été détruits sur cette même période. La France est ainsi passée du 2^{ème} au 5^{ème} rang européen entre 2011 et 2018. Les délocalisations vers les pays émergents, dans une optique de diminution des coûts de main d'œuvre, a laissé dans le paysage français de nombreuses friches industrielles, entre 9000 et 17000 hectares. Parallèlement, pour redévelopper l'industrie dans les territoires, on estime à 22000 hectares le besoin en surfaces.

Dans ce contexte, l'État s'est saisi de la problématique à travers plusieurs dispositifs depuis le début de la décennie 2010. On peut citer parmi ceux-ci les États généraux de l'industrie lancés en 2009 ainsi que la création d'un ministère du redressement productif en 2012. En 2021, le gouvernement a créé le "fonds friches", une enveloppe de 750 millions d'euros destinée à financer la réhabilitation des friches, suivi de l'annonce de 50 sites, représentant un total de 2000 hectares, qui feront l'objet d'investissements prioritaires pour le pré-aménagement et le pré-équipement des terrains destinés à accueillir de nouvelles usines. L'Europe a de son côté publié son Plan industriel du pacte vert en février 2023 puis le règlement sur l'industrie zéro émission en mars 2023. L'aboutissement de cette dynamique en France prend la forme d'une nouvelle loi relative à l'industrie verte votée en octobre 2023. Parmi ses nombreuses points figure l'obligation de prendre en compte la planification industrielle dans les documents de planification régionale : les SRADDET. L'objectif est également de réduire les délais d'implantation en modernisant la consultation du public et en simplifiant les procédures en matière d'autorisation environnementale. En outre, en marge du texte de loi, l'État s'est également engagé à agir en faveur des aides qui forment aux métiers de l'industrie.

La question de la réindustrialisation verte est donc plus qu'
jamais mise à l'agenda politique national. Cependant,

l'acceptabilité locale des projets peine encore à s'affirmer.

2) Une acceptabilité locale encore timide des projets de requalification des friches industrielles

Le relais institutionnel local des politiques de requalification industrielle s'est rapidement imposé comme étant l'échelon intercommunal, l'aménagement de l'espace étant au cœur de nos compétences, en lien avec d'autres compétences qui lui sont intrinsèquement liées : la gestion des déchets, le foncier, l'énergie, l'eau et l'aménagement ou encore les mobilités. Si le relais institutionnel local est bel et bien là, l'adhésion locale des habitants aux projets est quant à elle plus timide. En effet, l'opinion publique garde en tête un certain nombre d'épisodes tragiques de l'industrie française comme l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001 ou celle de l'usine Lubrizol à Rouen en 2019. De nombreux collectifs militants ne constituent donc pas lutter contre les projets de réindustrialisation en mettant en évidence leur coût environnemental et les éventuelles pollutions qu'ils pourraient engendrer. Dans certains cas, comme à Liffry où devait s'implanter une usine de vianne, le projet est abandonné du fait de la mobilisation des habitants. Si l'industrie représente 18% des émissions de gaz à effet de serre en France, la production industrielle de pays reste l'une des plus vertueuses au monde selon le gouvernement. Par ailleurs, elle est sur une trajectoire favorable et les nouveaux projets tendent à s'inscrire dans un nouveau paradigme industriel : le projet Industrie Verte du gouvernement vise à réduire de 41 millions de tonnes de CO₂ l'empreinte carbone française d'ici 2030, soit l'équivalent d'une ville de 600 000 personnes comme Lyon. L'impact sur l'emploi et l'économie sera également très favorable : 23 milliards d'investissements et 40000 emplois directs d'ici 2030 selon le gouvernement.

Malgré la dynamique lancée par l'État français depuis une quinzaine d'années, les projets menés par les intercommunalités peuvent se heurter à l'opposition des populations locales. Il sera donc nécessaire de se confronter à ces collectifs en cas de projet sur notre territoire et de leur expliquer en quoi la réindustrialisation verte est compatible avec la transition énergétique, en particulier la sobriété foncière. Elle nécessite par cela un travail



2764117586

Concours / Examen: Atache

Session: 2024 Voie: Externe

Spécialité: Urbanisme et développement des territoires

Épreuve: Note

CONSIGNES

/ Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)

/ Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie

/ Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre

/ Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction

/ Ne joindre aucun brouillon

collaboratif avec plusieurs partenaires.

II La réindustrialisation verte : de caractère transversal des projets à la multiplicité des partenaires à associer

1) La reconversion des friches : un moyen de rendre la réindustrialisation compatible avec la sobriété foncière

Dans un contexte urbanistique marqué par l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050, la reconversion des friches s'impose comme une solution évidente pour allier réindustrialisation et transition écologique. De nombreux exemples comme à Lyon dans la vallée de la Chimie ou à Chalon-sur-Saône montrent comment l'utilisation des friches va dans le sens de la décarbonation des territoires. En réutilisant des terrains déjà artificialisés et en implantant des entreprises, ancrées dans des filières durables, le projet s'inscrit dans le cadre du développement durable des territoires. De plus, une via transversale est mise en œuvre : à Roanne, une zone industrielle a été entièrement repensée en diminuant les grands parkings par économie de l'espace et désimenter à l'usage de la voiture, en diminuant les espaces vides et en mutualisant l'énergie. Un projet

5.1.7

d'ensemble est nécessaire pour garantir son caractère vertueux. Plusieurs pistes sont à notre disposition pour accélérer la dynamique de réindustrialisation dans la communauté d'agglomération d'Admiraggle: la labellisation "Territoires d'Industrie" peut être une première étape pour prétendre ensuite à des financements dans le cadre du fonds fiches vertes faire partie du prochain lot de sites "clés en main". La mobilisation de la Banque des Territoires pour le financement d'études pré-opérationnelles peut également être un levier intéressant à activer. Enfin, une action en faveur des écarts formant avec métiers industriels sur notre territoire peut être un complément intéressant. Toutefois, aucun projet n'arrivera à son terme sans une étroite collaboration avec nos partenaires, au premier rang desquels se trouve la région.

2) Des projets de réindustrialisation à mener avec les partenaires institutionnels et en concertation

Le problème du foncier étant le principal frein rencontré pour ce type de projet, la collaboration avec la région n'est pas indispensable et ce dès le départ. En effet, comme précisé par la loi relative à l'industrie verte, c'est la région, dans le SRADDET, qui introduit un volet industriel dans la planification, avant que cela ne soit traduit dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, SCoT). Par ailleurs, les compétences de la région en matière d'emploi et de développement économique, ainsi que sa vision macro, sont des atouts précieux à l'élaboration de projets vertueux. La sollicitation de l'établissement public foncier local pour faciliter les projets d'implantation est également une piste à explorer, tout comme la Banque des Territoires sur le volet financier. L'accompagnement des services de l'État sera quant à lui déterminant tout au long du processus. Enfin, les acteurs locaux, notamment industriels mais

également les collectifs de citoyens potentiellement hostiles au projet seront à associer à l'élaboration du projet le plus en amont possible.

Les projets de réindustrialisation verte dans nos territoires sont donc propres à concilier réindustrialisation et transition écologique à travers la mobilisation des friches urbaines existantes et la conception de projets d'ensemble relevant de thématiques transverses que l'échelon intercommunal est le plus à même de gérer. Cette construction du projet associera nécessairement les partenaires institutionnels, en particulier la région pour le volet financier, mais également les acteurs de la société civile.

Pour conclure, la réindustrialisation verte apparaît comme une solution efficace pour redorer l'image de l'industrie dans notre territoire, sans mettre de côté pour autant les objectifs de transition énergétique plus que jamais d'actualité. Elle est au contraire un moyen de concilier développement économique et sobriété foncière, voire d'engager des projets d'ensemble vertueux destinés à accueillir des industries au service de la transition énergétique (recyclage, énergies renouvelables, etc.). Si l'adhésion locale n'est pas encore acquise, la mise en place d'un processus de concertation le plus en amont possible avec les acteurs de la société civile et les acteurs institutionnels partenaires pourrait permettre de créer une synergie territoriale favorable à l'implantation de nouveaux projets.

